

VILLE DE MULSANGE en date du 20/04/2018 ; REFERENCE ACTE DE CONVOCATION N°6 avril 2018

Département de la Sarthe
 Arrondissement du Mans
 Conseil Municipal
 Extrait du registre des délibérations

Nombre de conseillers
 En exercice 27
 Présents 17
 Procurations 06
 Votants 23

L'an deux mil dix-Huit, le 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Yves LECOQ, maire.

Ont été convoqués les membres en exercice :

Mrs Mmes : LECOQ Jean-Yves, , BOURGINE Alain, ANDRE Eliane, GALLAND Frédéric, GERSANT Christelle, JANOUNY Jérôme, BURCKLEN Florence, PICHON Laëtitia, LALOUSE Jean-Claude, MENAGER Cathy, LAUNAY Yann, ROUSSEAU Patrick, LEVEAU Edith, MENAGER Gaylord, PIRON Amandine, LHOMMEAU Fabien, JOUNIN Francine, CHABERT Rémy, FRANÇOIS Marina, PERDEREAU Jérémy, CONTE Alain, GUIBERT Géraud, JUSSEAUME-MERLE Hélène, DUGAST Jean-Yves, MOLTON Sandra, COUTANT Manuella, GASSE Bernard.

Absents excusés :

JANOUNY Jérôme donne procuration à BOURGINE Alain
 LHOMMEAU Fabien donne procuration à LECOQ Jean-Yves
 FRANCOIS Marina donne procuration à LALOUSE Jean-Claude
 DUGAST Jean-Yves donne procuration à GUIBERT Géraud
 MOLTON Sandra donne procuration à JUSSEAUME-MERLE Hélène
 GALLAND Frédéric donne procuration à ANDRE Eliane départ 21 H

Absents non excusés : LAUNAY Yann, MENAGER Gaylord, PERDEREAU Jérémy

Secrétaires de séances : GERSANT Christelle, GUIBERT Géraud

DELIBERATION N°13

OBJET : Tarifs et règlement 2018-2019 ALSH, Activités jeunes et Camps
Rapporteur : Mme PICHON

Le Conseil Municipal fixe, tous les ans, les tarifs de l'ALSH et des activités jeunes pour l'année à venir, ainsi que le règlement.

Les tarifs relatifs à la participation des familles de Mulsanne et de Ruaudin, pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-13 ans et des activités jeunes 11-17 ans, se font sur la base de la moyenne économique, et le quotient familial, calculé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CDAP), est le référent pour le calcul des tranches, depuis juillet 2013.

Pour mémoire, les tarifs 2017/2018 avaient subi une augmentation de 1%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs 2018/2019 à hauteur de 1 %.

Les tarifs 2018/2019 sont présentés en annexe. Ils entreront en vigueur à compter du 9 juillet 2018.

Durant l'été 2018, 5 camps seront proposés et les tarifs des participations familles, sont annexés à la présente délibération.

Les modalités de participation des familles sont fixées à partir du règlement qui est modifié et est présenté en annexe. Il entrera en vigueur à compter du 9 juillet 2018.

Considérant l'avis de la commission enfance-jeunesse réunie le 27 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018,

Il est demandé au conseil municipal,

- d'émettre un avis favorable à ces propositions de tarifs et de règlement,
- d'autoriser, Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération est adoptée par 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Pour copie conforme, Le 17 avril 2018

Le Maire,
 Jean-Yves LECOQ

